

République Française

Département de l'Ardèche
Commune de Vinzieux

**ARRETE MUNICIPAL N° 2021-T-18
du 22 avril 2021**

OBJET: Réglementation temporaire de la circulation dans le hameau de La Maze sur les VC n° 108 Rue de l'abreuvoir, VC n°114 Montée de la Combe et CR n°11 Chemin de la Combe.

LE MAIRE DE VINZIEUX,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le Code des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu la demande de M. Alain BRUC en date du 22/04/2021;

Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à l'entreprise BRUC d'effectuer des travaux de voirie au hameau de La Maze, commune de VINZIEUX,

**la circulation et le stationnement des véhicules de toutes natures
seront interdit du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021 inclus
entre 8 heures et 17 heures,**

**Rue de l'Abreuvoir (partie Sud entre la RD 342 et la Montée de la Combe),
Montée de la Combe et Chemin de la Combe.**

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise BRUC chargée de l'exécution des travaux..

ARTICLE 3 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne:

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- M. Alain BRUC 1117 Route de la Soie 07340 VINZIEUX.

Fait à Vinzieux, le 22 avril 2021
Le Maire,

Hugo BIOLLEY



Affiché du 23/04/2021
au 01/05/2021